

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	<b>Date</b> 23.02.2016	<b>Heure</b> 21:36	<b>Numéro</b> 16.126	<b>Département(s)</b> DJSC
	<b>Annule et remplace</b>			

<b>Auteur(s) : Groupe socialiste</b>	<b>Lié à :</b> <i>(Facultatif)</i> <b>ad</b>
--------------------------------------	---

**Titre :**  
**"Nouveaux instruments pour soutenir la création, la diffusion et l'accès à la culture": une opacité d'un autre siècle**

**Contenu :**

Nous demandons au Conseil d'État d'adresser au Grand Conseil un rapport expliquant les nouveaux instruments pour soutenir la création, la diffusion et l'accès à la culture, ainsi que les études sur lesquelles le Conseil d'État se base. De plus, ce rapport devra être accompagné des propositions de modifications de loi en lien avec ces nouveaux instruments.

**Développement (obligatoire) :**

Conformément à ce qu'annonce le programme de législation du Conseil d'État, notre groupe attendait et attend toujours avec intérêt le rapport du gouvernement sur la politique culturelle qui doit permettre une nécessaire mise à jour de la loi sur l'encouragement des activités culturelles, dont la dernière mouture date de 1997.

Or, quelle ne fut pas notre surprise et notre déception, le 14 décembre dernier, de lire un simple communiqué de presse, en lieu et place de la publication d'un rapport avec modification de loi à l'appui.

Le communiqué annonce bien toute une série de changements, mais ne dit rien des réflexions qui ont présidé à ces propositions, pas plus que des analyses sur lesquelles elles reposent.

Ainsi, nous apprenons la mise en place de conventions pour les institutions culturelles au bénéfice de subventions annuelles, mais ne savons pas ce qui sera visé à travers ces conventions; on nous dit que le nombre de projets soutenus sera plafonné, sans en préciser le nombre exact, ni les moyens mis à leur disposition; nous lisons que des jurys seront mis en place, mais en ignorons la composition (impossible de savoir donc s'ils comptent en leur sein des personnes directement intéressées ou non); il en va de même pour les critères d'octroi, dont on ne sait rien, alors qu'ils en disent tant sur le "type" de culture que le canton entend soutenir (le seul détail apparaissant sur le site est une subdivision, pour la musique et les arts de la scène, entre projets cantonaux ou inter-cantonaux et projets régionaux, ces derniers étant d'emblée dépréciés); idem pour les volontés annoncées de viser un élargissement et une diversification du public, dont on ne sait sur quelles études des publics elles se basent, et ainsi de suite...

Nous apprenons par ailleurs dans la presse que le nombre de festivals soutenus par le canton diminuerait drastiquement, selon une règle qui mérite elle aussi débat: ne soutenir qu'un festival par district (règle qui interroge par ailleurs quand on songe aux velléités du gouvernement de ne plus avoir qu'un seul district... et donc, un seul festival soutenu par l'État?).

Qui plus est, nous ne savons rien, au moment où le désenchevêtrement des tâches en matière de culture doit toujours se faire, du niveau de consultation dont ont bénéficié ces mesures. Les communes, notamment les villes, ont-elles été associées à ces réflexions? Si oui, sous quelle forme? Si non, pourquoi?

Toutes ces questions appellent des réponses claires, permettant à chacun de juger le projet de changements dans la politique culturelle cantonale en connaissance de cause. Ceci afin de savoir quelle culture le Conseil d'État entend soutenir à travers ces modifications.

Enfin, ces modifications sont importantes et non anodines. Elles méritent un rapport et les modifications relatives de la loi (dont la suppression du fonds, rappelée dans le communiqué, nécessite déjà à elle seule une modification du texte).

**L'urgence est demandée :**     Oui     Non

**Auteur ou premier signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :  
 Martine Docourt Ducommun

<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :
Corine Bolay Mercier	Laurent Duding	Laurence Vaucher
Jacques Hainard	Marie-France Matter	Théo Huguenin-Elie
Michel Bise	Françoise Gagnaux	Annie Clerc-Birambeau